



www.svf.fr

N°Azur 0 810 811 804

PRIX D'UN APPEL LOCAL SELON OPÉRATEUR



Une qualité de service reconnue :
SPHERIA Val de France est certifiée
ISO 9001 par l'AFAQ AFNOR

Mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité inscrite au Registre National des Mutuelles sous le n° 423 406 339. Document non contractuel. Octobre 2010. Illustrations : Leffé.

Service Social
Adhérents

Votre Mutuelle vous vient en aide !

Chacun d'entre nous peut éprouver des difficultés passagères ou durables qui entraînent parfois une fragilisation de sa situation et une remise en cause de sa couverture complémentaire santé, donc de son accès aux soins.

La solidarité, valeur mutualiste par excellence, trouve naturellement son expression concrète dans le soutien aux adhérents.

Aussi, votre mutuelle SPHERIA Val de France s'engage tout particulièrement à vous conseiller et à vous accompagner dans ces moments difficiles.



Mutuelle
Sphéria
Val de France

SOURIEZ, VOUS ÊTES ASSURÉ

Une conseillère, professionnelle de l'action sociale, se tient à votre disposition et à votre écoute en toute confidentialité.

N'hésitez pas à la solliciter en cas de difficultés liées :

- à la maladie,
- au handicap,
- à la dépendance,
- au paiement de la cotisation de votre mutuelle ou de lourds frais de santé restant à charge,
-

Vous pouvez contacter la conseillère sociale par téléphone.

En fonction de votre demande et de votre lieu d'habitation, la conseillère sociale référent de votre secteur pourra vous proposer un rendez-vous à son bureau, en agence ou à votre domicile.

Elle sera à votre écoute pour vous proposer une solution adaptée à votre situation :

- accompagnement et soutien,
- information, conseils et orientation pour des démarches administratives (CMU complémentaire, APA, aides extralégales, aide à la complémentaire santé ...),
- aide financière spécifique SPHERIA Val de France (Fonds d'Entraide Mutualiste, secours exceptionnels),
- étude personnalisée d'échelonnement d'un retard de paiement de cotisation.



Monsieur L. 58 ans

“ Mes problèmes dentaires m'engagent actuellement dans des frais très importants. En plus, il me reste à régler une forte somme malgré les remboursements de ma mutuelle. J'ai décidé d'aller dans mon agence SVF où une chargée de clientèle m'a orienté vers une conseillère sociale. Là j'ai eu différents renseignements sur les aides auxquelles j'avais droit. La conseillère sociale m'a expliqué comment je pouvais les obtenir et m'a même aidé à remplir les dossiers. J'en suis ravi ! ”

Madame G. 32 ans.

“ J'avais peur de ne plus pouvoir payer ma mutuelle parce que mon mari était au chômage depuis un an. J'ai écrit au Service Social pour exposer mes problèmes et une conseillère m'a rappelée pour me fixer un rendez-vous. J'ai pu lui expliquer la situation dans laquelle on se trouvait. Elle m'a renseignée sur les aides existantes au paiement des cotisations d'une complémentaire santé. Grâce à ces informations j'ai pu conserver ma mutuelle. C'est important avec des enfants en bas âge ! On en a même profité pour faire un point sur mes garanties. ”

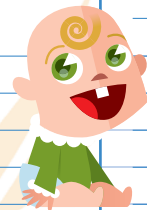
Le Service Social Adhérents est joignable :

par courrier

SPHERIA Val de France
Service Social Adhérents
23 boulevard Jean Jaurès
45025 Orléans Cedex 1

par téléphone au

02 38 78 83 04 (secrétariat)



notes



